



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale de  
l'Oise**

**Service de Promotion de la  
Santé en Faveur des Elèves**

Dossier suivi par :  
Dr Eric HEDOIN  
Médecin conseiller technique

Réf. : EH/CD/ n° 592 / 2014-2015

Tél. 03.44.06.45.88  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mél : ce.sante-scol60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 19 Juin 2015

L'Inspectrice d'académie  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les  
Directeurs d'école

S/Couvert de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet : Renouvellement des P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)**

Certains enfants accueillis dans vos écoles bénéficient d'un P.A.I. en raison d'un trouble de la santé pouvant nécessiter la mise en œuvre rapide de gestes simples. La mise en place du P.A.I. et des mesures qu'il prévoit se fait sous la responsabilité du directeur d'école.

Si ce projet peut garder sa validité tout au long de la scolarité de l'enfant dans la même école, il est néanmoins nécessaire de s'assurer, chaque année, que les parents ou les responsables légaux de l'enfant en souhaitent le maintien et qu'aucune modification n'est à y apporter.

A cet effet, vous pourrez utiliser le courrier et le questionnaire joints pour, en lien avec l'infirmière et le médecin scolaires, maintenir, adapter ou supprimer le P.A.I. en place.

  
Françoise PETREAUULT